



Un service personnalisé pour votre caisse de pensions

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Au bénéfice de plus de 30 années d'expérience dans la gestion des caisses de pensions, la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après la « BCV ») apporte aux entreprises une large palette de prestations touchant à l'ensemble des domaines de la prévoyance professionnelle.

Les services mis à votre disposition par la BCV couvrent l'ensemble des opérations d'une institution de prévoyance, qu'elles soient administratives, comptables, actuarielles, techniques ou financières, à l'exception des tâches d'organe de révision qui, pour des raisons légales, doivent impérativement être accomplies par un organisme externe.

Ce sont plus de 60 spécialistes qui mettent leurs compétences à votre disposition pour optimiser la gestion de votre institution de prévoyance.

Une culture pluridisciplinaire

La BCV regroupe tous les métiers spécialisés touchant les caisses de pensions :

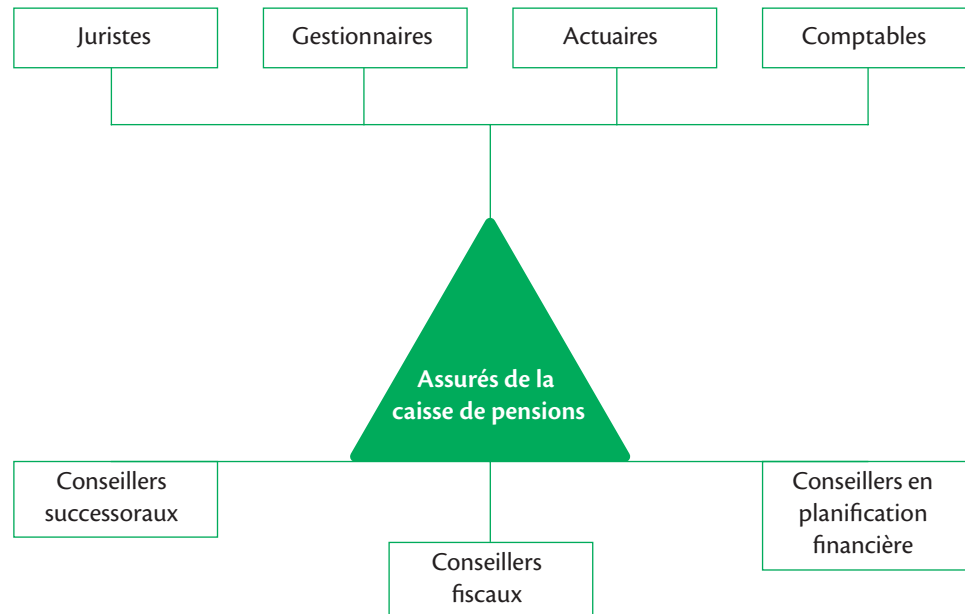
- gestionnaires en prévoyance,
- actuaires,
- comptables,
- informaticiens.

Pour assurer une gestion optimale des fondations de prévoyance qui leur sont confiées, ces spécialistes travaillent en étroite collaboration avec :

- des analystes financiers,
- des conseillers juridiques,
- des conseillers fiscaux,
- des conseillers en planification financière.

Afin d'augmenter les synergies entre ces conseillers, spécialisés dans les domaines de la prévoyance privée et professionnelle et de la protection financière, nous les avons regroupés au sein d'un même département.

Nous répondons ainsi non seulement aux questions liées à la gestion courante d'une caisse de pensions, mais également à des questions individuelles plus spécifiques relatives à la fiscalité, la planification financière ou le domaine successoral.



Notre force consiste en une culture pluridisciplinaire permettant de venir en aide à nos clients dans tous les domaines de la protection financière et de la prévoyance.

Notre objectif

Offrir un service complet et de qualité aux caisses de pensions

- gestion administrative et technique des caisses de pensions,
- gestion comptable,
- conseil actuariel,
- études de Congruence Actifs-Passifs (CAP),
- élaboration de nouveaux produits (choix des placements, réassurance),
- formation des conseils de fondation.

Le professionnalisme et l'expérience de nos collaborateurs dans le conseil actuariel et la gestion de caisses de pensions garantissent à votre entreprise et vos employés une administration optimale de votre institution de prévoyance.

Un libre choix dans la sélection de nos prestations

Vous avez une entière liberté dans le choix des prestations incluses dans le mandat que vous souhaitez confier à la BCV: vous avez la possibilité de souscrire à l'une, sans forcément choisir l'autre. Vous pouvez faire appel à nos conseillers, afin de déterminer vos besoins et de sélectionner les services qui vous sont nécessaires. Ceux-ci peuvent être de nature très diverse :

Gestion administrative et technique des caisses de pensions

qui comprend:

- la gestion complète de l'effectif des assurés,
- la détermination et l'encaissement des cotisations,
- le calcul et le paiement des prestations,
- la communication d'informations aux assurés, telle que l'envoi des certificats de prévoyance et notre disponibilité pour des renseignements ou conseils individualisés,
- les contacts avec les compagnies d'assurances,
- les relations avec le conseil de fondation, l'organe de contrôle et les autorités de surveillance,
- des séances d'information aux assurés.

Suivi comptable des fondations

Il prend en compte:

- la comptabilité générale complète (y compris la comptabilité titres),
- les relations avec l'organe de contrôle,
- le suivi et la récupération de l'impôt anticipé.

Etude de Congruence Actifs-Passifs (CAP)

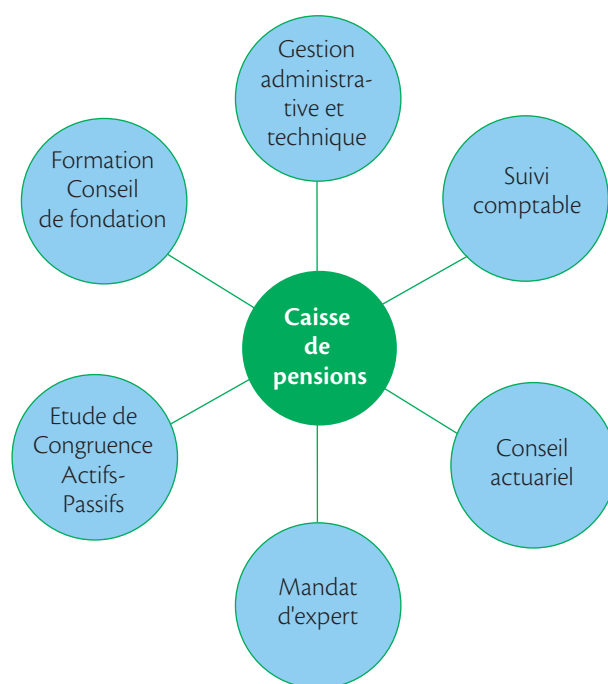
Notre département regroupe sous le même toit des spécialistes de l'actif (conseillers en placements) et des spécialistes du passif (experts / actuaires).

Nous analysons notamment :

- l'évolution stochastique des passifs et des actifs.

Conseil actuariel

- conception et élaboration de plans de prévoyance,
- analyse des risques décès, invalidité et longévité,
- négociation de contrats de réassurance,
- étude de fusion et de liquidation,
- démarche auprès des autorités de surveillance,
- études spécifiques.



Formation des membres du Conseil de fondation :

Elle peut être :

- organisée sur des thèmes liés aux placements, à la gestion, aux dispositions légales, à l'actuariat, etc.,
- suivie lors de cycles de formations avec des membres d'autres Conseils de fondations, selon le niveau de connaissance des participants,
- prévue lors de journées ou demi-journées spécifiques à votre Conseil de fondation,
- présentée ponctuellement lors de séances ordinaires du Conseil de fondation.

Pour les PME, des alternatives intéressantes leur sont également offertes auprès des fondations suivantes :

FCPE-pensio

Fondation Collective
Sammelstiftung
Fondazione Collettiva
Collective Foundation



**FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER**

Celles-ci revêtent la forme de fondations collectives.

Pour de plus amples informations :

www.lpp-bcv.ch

www.fcpe-pensio.ch

Si vous vous posez, par exemple, une des questions suivantes,

- Le suivi de votre institution de prévoyance devient-il une charge trop lourde pour l'entreprise et ses collaborateurs ?
- Recherchez-vous des tarifs attractifs ?
- Voulez-vous confier l'administration de votre institution à une équipe professionnelle pluridisciplinaire ?

La BCV est à votre disposition.

Contact

Grâce à la réunion de nos multiples compétences dans une seule entité, supprimant les barrières entre spécialistes, vous bénéficiez des meilleurs atouts pour la gestion de votre caisse de pensions.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos spécialistes au **021 212 25 54** ou à nous écrire à l'adresse suivante :

BCV
Prévoyance professionnelle
CP 300
1001 Lausanne

www.bcv.ch



INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES

Exclusion de responsabilité. Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées à tout moment et sans que nous soyons obligés de vous les communiquer. Absence d'offre et de recommandation. Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Nous vous proposons de prendre contact avec vos conseillers pour un examen spécifique de votre profil de risques et de vous renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant notre brochure relative aux risques dans le commerce de titres, avant toute opération. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future. Intérêts sur certaines valeurs ou auprès de tiers. Il est possible que notre établissement, des sociétés de son groupe et/ou leurs administrateurs, directeurs et employés détiennent ou aient détenu des intérêts ou des positions sur certaines valeurs, qu'ils peuvent acquérir ou vendre en tout temps, ou aient agi ou négocié en qualité de teneur de marché (« market maker »). Ils ont pu et peuvent avoir des relations commerciales avec les émetteurs de certaines valeurs, leur fournir des services de financement d'entreprise (« corporate finance »), de marché des capitaux (« capital market ») ou tout autre service en matière de financement. Restrictions de diffusion. Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (notamment Allemagne, UK, USA et « US persons »). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans les limites de la loi applicable. Marques et droits d'auteur. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Téléphones. Les appels téléphoniques qui nous sont adressés peuvent être enregistrés. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.